



La CENI satisfaite du recensement électoral dans la zone 1

Au lendemain de la clôture du recensement électoral pour le compte de première zone, le président de la Commission Electorale Nationale Indépendance (CENI) était face à la presse ce mercredi à Lomé pour dresser le bilan des opérations. Selon le Prof. Kodjona Kadanga, toutes les remontées d'informations et les recoupements effectués relèvent que le processus d'enrôlement s'est bien passé dans toute la première zone.

« Nous avons effectué des visites dans plusieurs centres de recensement et de vote pour nous assurer du déroulement des opérations. Le constat a permis de noter une forte mobilisation des citoyens », a indiqué le président de la CENI.

« Les comptes rendus qui nous sont parvenus de toutes les CELI ont aussi permis de relever certaines difficultés techniques. Avec la prise immédiate de mesures appropriées, ces situations ont été corrigées et les jours suivants ont vu un meilleur rendement du personnel et des équipements », a-t-il précisé.

Dans le processus de constitution du nouveau fichier électoral, les données du recensement de cette première zone seront compilées et rassemblés en une base unique et traités

selon les normes et standards internationaux pour en assurer la transparence et la fiabilité. « *Parmi ces opérations intermédiaires, le code électoral prévoit notamment à son article 61 la suppression des doublons éventuels, de sorte que chaque électeur dispose d'une voix et d'une seule* », a fait savoir Kodjona Kadanga.

Il a invité tous les Togolais en âge de voter, résidant dans la deuxième zone à se rendre massivement dans les Centre de recensement et de vote (CRV) du 17 au 24 octobre 2018 pour se faire établir une nouvelle carte d'électeur. La Zone 2 comprend 18 CELI (Commission électorale locale indépendante) à savoir Amou, Ogou-Anié, Wawa-Akébou, Blitta, Tchamba, Tchaoudjo, Sotouboua-Mo, Assoli, Bassar, Binah, Dankpen, Doufelgou, Kéran, Kozah, Kpendjal-Kpendjal ouest, Oti-Oti sud, Tandjoare et Tone-Cinkasse.

Selon le président de la CENI, toutes les dispositions sont prises pour tirer tous les enseignements de la conduite des opérations dans la première zone afin de conjurer lors de la seconde phase, les problèmes techniques relevés.

David